

# La lettre d'INFOS <sup>N° 13</sup>



## Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin (déclaré le 16 octobre 1981)



Dominique PERRAULT  
Président du Syndicat  
des Propriétaires Fonciers  
du Marais Poitevin

### Le mot du Président

Voici la première parution depuis notre assemblée générale du 3 février dernier. Depuis cette date, on peut dire que « ça bouge » !

De nouveaux partenariats, acquis ou en cours, viennent confirmer nos choix, en particulier dans le domaine du peuplier en alignement : le groupe Thébault nous a rejoint en ce début d'année.

Les liens que nous tissons jour après jour avec les instances à tous les niveaux, la région, le département, la CAN, les communes, nous placent en position stratégique quant à l'avenir du marais.

Enfin, cette notoriété que nous revendiquons va trouver un levier supplémentaire avec une nouvelle source d'info : j'ai le plaisir de vous annoncer en ce printemps 2018 la naissance de notre site internet. Vous y trouverez toutes les informations utiles, documents de référence, lettres d'information passées, coordonnées de nos spécialistes par thème, événements à venir. N'hésitez pas, surfez, explorez et faites nous part de vos suggestions.

Bonne découverte à l'adresse :

<https://marais-poitevin.jimdo.com>

### Le PNR fait l'inventaire des peupliers du Marais poitevin

Confiée à l'IGN, cette étude a été conduite par comparaison de photos aériennes prises à 3 périodes différentes : 1997/1998, 2006/2007 et 2013/2014. 32 524 hectares ont été inventoriés, correspondant au secteur le plus boisé à l'est du Marais.

Le diagnostic fait apparaître, tant en peupleraie qu'en alignement, un maximum de 313 497 arbres en 2006/2007, puis 265 582 en 2013/2014. Sur cette période de 7 ans, la ressource a diminué de 15% !

L'analyse des données traduit une augmentation du nombre de peupliers jusqu'au début des années 2000 avant qu'elle ne diminue progressivement depuis. Rapportée en équivalent surface, à raison de 160 arbres par hectare, la ressource occupait encore 1 660 hectares en 2014.

L'étude montre également que seulement 16% des peupleraies sont replantées. La grande majorité "bascule" en prairie. Le taux de renouvellement est très faible, y compris pour les alignements. Alors qu'en moyenne plus de 12 000 arbres sont abattus chaque année, moins de 3 000 sont replantés ! Cette situation se traduit dans la pyramide des âges qui montre que nos peupliers sont âgés. La majorité des arbres recensés en 2013/14 ont plus de 16 ans en alignement comme en peupleraie. En 2014, moins de 10 % des peupliers avait moins de 7 ans.

Cette dynamique confirme l'inquiétude des acteurs de la filière. La ressource manquera inévitablement dans les années qui viennent. Alors que le nombre d'arbres abattus a plutôt tendance à augmenter, la ressource pourrait bien faire défaut d'ici 2025...

Ce sera probablement le principal enseignement du travail de mise à jour des données qui sera réalisé quand les photos aériennes 2017/2018 seront disponibles.



## Le Syndicat à votre service

### Aide à la plantation. Nous sommes prêts !

Grâce à la subvention de la Région Nouvelle Aquitaine et à l'aide de nos sponsors, nous reconduisons encore en 2018 l'aide à la plantation de peupliers.

Ainsi, sur un coût unitaire de **8 € votre syndicat prendra 5 € en charge. Transmettez nous rapidement vos demandes.**

**Michel Martin au : 06.08.15.44.85**

**ou par mail : martinduroc@orange.fr**

### « Au chevet de la Rosalie des alpes »

La rosalie des alpes est un superbe insecte longicorne d'un gris bleuté et noir velouté présent dans le marais mouillé. Cette espèce, protégée au niveau local et international, est un des joyaux de la biodiversité du marais mouillé. Elle est saproxylophage : sa larve se nourrit du bois en décomposition. Elle ne représente aucun danger pour le bois d'oeuvre ou les charpentes. Dans le marais, les vieux têtards de frêne ou de saules et les vieux tas de bois peuvent accueillir sa reproduction. Malheureusement l'arrivée de la chalarose peut mettre à mal cette population, une des plus importantes d'Europe. Des solutions simples existent et c'est pourquoi l'association La frênaie a lancé cette opération « Sauvons la Rosalie des alpes dans le marais poitevin », avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et la fondation « Nature et découverte ». En tant que propriétaires vous pouvez jouer un vrai rôle dans la sauvegarde de cette espèce rare. La frênaie organisera en 2018 et 2019 des sorties de reconnaissance et des après-midi de formation qui s'adresseront à tous les habitants du marais désireux de s'investir pour sauvegarder cette espèce originale. Rejoignez nous !

**Plus de renseignements appelez La Frennaie  
– 06 82 83 09 01 – [www.lafrennaie.org](http://www.lafrennaie.org)**



### Les friches : un risque pour le Marais, un appel au secours et aux consciences !

Lorsque l'on parle du Marais dans les guides touristiques, on y évoque le Grand Site de France et ses paysages emblématiques. Derrière cette description idyllique, propre à attirer le visiteur, se cache une bien triste réalité : l'abandon des marais et le développement de la friche.

Chaque commune du Marais Mouillé compte des surfaces de marais qui ne sont plus exploitées, où la végétation spontanée a pris la place de la prairie. Les parcelles abandonnées, les peupleraies dont les arbres non exploités à terre du fait des tempêtes successives, occupent une place importante de notre paysage.

Sans vouloir accabler les propriétaires, responsables ou simples témoins impuissants, ces zones en déshérence sont inquiétantes pour le devenir du marais. Elles traduisent le recul de l'activité du territoire.

Des mesures existent depuis plus de 15 ans pour aider à la mise en valeur du marais malgré la raréfaction des exploitations agricoles. Des aides financières motivent les éleveurs à exploiter les prairies. Beaucoup en bénéficient même s'ils ont rencontré récemment des difficultés quant au versement des aides de l'État. Le PNR continue de proposer aux propriétaires le service de réhabilitation des marais. Près de 1 000 hectares ont ainsi été remis en état depuis 15 ans.

Il est aussi de notre ressort de veiller à lutter contre la fermeture du paysage que des générations de maraîchins ont conquis, façonné et rendu exploitable au cours des siècles passés...

**Vous propriétaires de friches**, ce message vous est spécialement destiné ; Adhérents ou non de notre Syndicat, **n'abandonnez pas votre marais**, des solutions existent, nous pouvons vous aider :

- « bourse aux marais » véritable aide à la vente ou échange de parcelles entre propriétaires
- mise en relation avec le PNR en vue d'aide à la réhabilitation
- aide diversifiée à la plantation de peupliers...

**De grâce contactez-nous !**

**Votre Syndicat vous assiste : Des Administrateurs toujours présents pour vous aider dans les domaines suivants :**  
La « bourse aux marais » pour faciliter la recherche d'acquéreurs ou vendeurs : Jean-Pierre Pétorin au 05.49.24.38.44 [oubjp.petorin@wanadoo.fr](mailto:oubjp.petorin@wanadoo.fr) .

**Conseils dans le domaine du droit rural : René Faure au 06.82.42.28.59 ou [rene.faure74@orange.fr](mailto:rene.faure74@orange.fr)**